

COMMUNIQUE DE PRESSE

Toujours prêt pour l'hiver sur la route ? « 92% des conducteurs dégivrent leur voiture correctement. Et vous ? »

À partir du lundi 8 janvier 2024, la Police cantonale et les Polices communales vaudoises lancent une campagne de sensibilisation pour rappeler l'importance cruciale de rouler avec un véhicule parfaitement entretenu durant la période hivernale. Cette campagne vise à rappeler les consignes de sécurité routière afin de prévenir les accidents de la route.

Durant l'hiver, les conditions météorologiques accentuent le risque d'accident sur les routes. La neige et le givre recouvrent les voitures et les conditions de la route sont parfois difficiles. Afin de prévenir les accidents de la circulation, la Police cantonale et les polices communales vaudoises insistent auprès de la population pour conduire avec un véhicule en parfait état, garantissant une visibilité et une sécurité optimales.

Avant de partir, il est essentiel de dégager les dispositifs d'éclairage, les vitres, les rétroviseurs et le toit de la glace ou de la neige pour éviter les risques d'accident et respecter les autres usagers de la route. Les plaques d'immatriculation doivent être lisibles et les pneus en bon état. Le non-respect de ces règles peut entraîner le retrait du permis et l'immobilisation du véhicule jusqu'à sa remise en état.

Pour cette campagne de prévention routière, les Polices vaudoises reprennent le visuel "**92% des conducteurs dégivrent correctement leur véhicule**" de la Police cantonale valaisanne afin de sensibiliser les conductrices et les conducteurs. Plusieurs milliers d'affiches seront visibles dans tout le canton dès la semaine du 8 janvier. Les Polices cantonale et communales mèneront des actions préventives en distribuant des grattoirs, mais aussi répressives pour lutter contre les véhicules non conformes.

Pour plus de sécurité, voici des règles élémentaires à mémoriser :

- Dégivrez **toutes les vitres** de votre véhicule - <https://votrepolice.ch/prevention-routiere/degivrer/> ;
- Dégagez **la neige** de votre véhicule, également **sur le toit** ;
- Contrôlez de façon régulière le niveau du **lave-glace**. Vérifiez l'état des **essuie-glaces** ;
- **Adaptez la vitesse** au véhicule et à son chargement, et tenez compte des conditions de la route, de la circulation et de la visibilité ;
- **Arrimez bien le chargement** lors du transport de matériel sur le toit (skis, luge, surf ou tout autre objet). Le poids total ne doit pas dépasser la limite autorisée par permis de circulation ;
- Nous vous recommandons **d'équiper au mieux** votre véhicule pour l'hiver. En particulier, de vous munir de pneus d'hiver.

Lausanne, le 8 janvier 2024

Sgtme Florence Frei, chargée de communication, communication et relations aux citoyens
Police cantonale vaudoise, 079 597 86 29

Cap Jean-Philippe Pittet, chef Division communication police et SPSL Lausanne, 021 315 33 55